

# François Mazon crée un cabinet de droit pénal des affaires

MARDI 07 MARS 2017 10:12 LE MONDE DU DROIT



J'aime Partager 0

**Un nouvel acteur dans le cercle des cabinets de droit pénal des affaires : François Mazon crée son cabinet d'avocat, accompagné de trois associés.**



BASS MAZON STERU BARATTE  
AVOCATS

Christophe Bass, François Mazon, Edouard Steru et Aude Baratte fondent un cabinet de droit pénal des affaires et contentieux commercial, situé à Paris et Marseille.

1 ténor du barreau de Marseille, 1 ex-grand patron et 2 anciens de Bredin Prat : les parcours des avocats fondateurs, complémentaires et incontestablement d'excellence, font de leur cabinet un nouvel acteur prometteur du droit pénal des affaires et du contentieux de l'entreprise.

Leur credo : être au plus près des réalités de la vie de l'entreprise et de ses dirigeants.

Cette approche est particulièrement nourrie par la vision que François Mazon tire de son parcours professionnel remarquable. Il a en effet dirigé plusieurs grands groupes dont Capgemini France avant de choisir, à la cinquantaine, de démarrer des études de droit et de devenir avocat pénaliste.

Christophe Bass exerce depuis 22 ans en région marseillaise. Très ancré dans le tissu économique local, Christophe Bass a développé une pratique couvrant à la fois les procès criminels de premier plan et les poursuites pénales liées à l'activité professionnelle de ses clients.

Ensemble, avec Edouard Steru et Aude Baratte issus du prestigieux cabinet Bredin Prat, ils font aujourd'hui le choix d'installer un cabinet à Paris et en région pour mettre en œuvre leur volonté d'accompagner les chefs d'entreprise au plus près, et créer avec eux les liens de confiance et de proximité précieux dans les situations de crise et essentiels au bon déroulement du procès.

Les avocats interviennent devant les juridictions correctionnelles, civiles et commerciales dans des dossiers de droit pénal du travail (accident du travail, travail dissimulé, délit d'entrave, harcèlement...), de droit pénal économique (favoritisme, abus de confiance, escroquerie, abus de biens sociaux...), de droit pénal financier et fiscal, de diffamation, de droit de la consommation, de concurrence déloyale, de rupture de relations contractuelles.

Ils ont constaté que, paradoxalement, le droit pénal, qui touche de manière transversale tous les champs d'intervention de l'entreprise et de ses dirigeants, est souvent ignoré, dans les PME, comme dans les grands groupes, jusqu'à la garde à vue, la perquisition ou le procès correctionnel.

Ils ont également observé que les considérations civiles et commerciales sont rarement éloignées de la matière pénale.

C'est pourquoi, l'approche du cabinet Bass Mazon Steru Baratte est celle d'un accompagnement global de l'entreprise et de ses dirigeants, incluant d'une part la formation des équipes de juristes et d'opérationnels, l'identification et la prévention du risque pénal et contentieux et d'autre part la défense pénale et civile de leurs clients.

**BIOGRAPHIES DES ASSOCIES**

### **- Christophe Bass**

Christophe Bass est avocat depuis 1996, inscrit au barreau de Marseille.

Diplômé en sciences pénales et criminologie et formé par Alain Molla (co-fondateur de l'Institut de la Défense Pénale) dont il est devenu l'associé, il se consacre à la matière pénale dans toute sa diversité.

Spécialiste en procédure pénale, il a plaidé en plus de 20 années de très nombreux et importants procès notamment devant les cours d'assises et juridictions correctionnelles sur les infractions les plus variées. Il développe un intérêt particulièrement aiguisé pour le contentieux pénal des affaires.

Conseil pénal, pendant de nombreuses années, dans un secteur en lien avec le ministère de la santé, il a participé à la rédaction de propositions de textes réglementaires et législatifs répressifs dans le domaine de la santé publique.

Christophe Bass est formateur en procédure pénale à l'Ecole des Avocats du Sud-Est. Il participe régulièrement aux travaux de la commission pénale du barreau de Marseille et dispense aux jeunes avocats une formation pratique sur la défense pénale d'urgence.

Christophe Bass parle le russe.

### **- François Mazon**

François Mazon est avocat depuis 2014, inscrit au Barreau de Marseille.

Il a décidé de devenir avocat après 30 ans dans le monde de l'entreprise en France et à l'étranger, où il a dirigé de très grandes sociétés dont Capgemini France (10.000 salariés).

François Mazon est expert auprès de l'APM (Association Progrès du Management) sur la prévention du risque pénal du dirigeant d'entreprise et intervient sur ce thème à l'université des dirigeants d'HEC. Il est chargé du Cours de droit pénal et procédure pénale à l'Ecole Centrale de Paris – Supelec.

Il est ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris, lauréat de l'Institut d'Etudes de Politique de Paris (SciencesPo), et titulaire d'un Master 1 de droit privé et sciences criminelles de l'Université d'Aix-en-Provence.

François Mazon parle couramment anglais et maîtrise l'allemand et le japonais.

### **- Edouard Steru**

Edouard Steru est avocat depuis 2010, inscrit au Barreau de Paris.

Il a démarré sa carrière auprès d'Éric Dezeuze (cabinet Bredin Prat) en droit pénal des affaires. Cette expérience lui a donné la mesure des enjeux stratégiques et financiers des affaires pénales de premier plan.

En 2015, il crée son cabinet et représente des dirigeants, des entreprises cotées et des PME devant les juridictions correctionnelles et les autorités administratives. Il dispose d'une expérience significative en matière pénale dans le secteur de la construction et de la promotion immobilière ainsi qu'en droit pénal financier et fiscal.

Edouard STERU est membre des associations Droit et Procédure et Droit et Commerce.

Il est diplômé de l'ESSEC MBA et d'un DESS de droit des affaires et fiscalité de l'Université Paris II Panthéon Assas.

Edouard STERU travaille en français et en anglais.

### **- Aude Baratte**

Aude Baratte est avocat depuis 2007, inscrite au Barreau de Paris.

Elle a exercé durant plusieurs années au sein du cabinet Bredin Prat, principalement en contentieux commercial et boursier, avant de créer son cabinet.

Elle assiste et représente des entreprises de taille variée devant les juridictions civiles et commerciales, principalement en matière de concurrence déloyale, rupture de relations contractuelles, litiges en matière de contrats de distribution et pratiques commerciales déloyales. Elle les accompagne également dans le cadre de la rédaction de leurs contrats commerciaux.

Elle intervient par ailleurs dans le cadre de litiges entre associés de sociétés civiles et commerciales.

Elle est diplômée d'un DESS Juriste d'Affaires Internationales de l'Université Paris V et d'un LLM obtenu à l'Université de Sheffield (Royaume-Uni).